

RÉSOLUTION VIII

Le Cercle des Présidents de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, réuni à Bucarest les 15 et 16 octobre 2009 pour la Réunion préparatoire du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes,

Vu l'article 3 des Statuts de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, en reconnaissant, à la fois, l'importance de retrouver des sources d'inspiration réciproque dans la jurisprudence d'autres cours, en vertu de l'échange d'informations et d'expérience, au niveau régional et global,

Vu la proposition de la Cour Constitutionnelle de Roumanie de soumettre à l'attention le projet des statuts d'une Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, élaboré comme suite de la première Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, qui s'est tenue à Cape Town, l'Afrique du Sud, les 23 et 24 janvier 2009,

Entendu les exposés de Monsieur Ioan Vida, Président de la Cour Constitutionnelle de la Roumanie, et de Monsieur Schnutz Dürr, chef de la Division Justice constitutionnelle de la Commission européenne de la démocratie par le droit (Commission de Venise), qui ont présenté les raisons de cette initiative,

Après avoir entendu les interventions et les propositions des participants à la réunion,

décide à l'unanimité:

1° Dans l'étape actuelle, il serait encore prématuré d'envisager des statuts institutionnalisés d'une Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle et, par conséquent, ceux-ci ne peuvent être approuvés pour l'instant.

2° Il faut poursuivre et promouvoir, en spécial, des manières susceptibles d'améliorer la communication entre les cours dans le contexte général de l'interaction des différents systèmes juridiques à l'échelle mondiale, à savoir, par des contacts bilatéraux, des rencontres périodiques en petits groupes ou même en groupes régionaux, en utilisant aussi les opportunités offertes par la Commission européenne de la démocratie par le droit (Commission de Venise), afin que l'atteinte des objectifs finals et des aspirations portant sur un forum global de la justice constitutionnelle se réalisent, étape par étape.

3° La question sera reconsidérée à l'occasion du XVème Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes, à la lumière de l'expérience acquise jusqu'à cette date.

Bucarest, le 16 octobre 2009

Prof.Dr Ioan VIDA

Président